

# Le Brasseur Syndical



Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Brasserie Labatt-CSN

## Mot du Président



Volume 6, No, 02

Mars 2009

### Le projet Floraison

Depuis le 12 février dernier nous discutons ensemble de la restructuration des centres de distribution. Plusieurs d'entre vous nous ont fait part de leurs craintes, de leurs commentaires et nous on transmet quelques une des plus belles rumeurs de notre histoire syndicale.

D'entré de jeux, je tiens à vous réitérer que nous mettrons tout en œuvre afin de s'assurer que tous les employés seront représentés dignement.

Cependant, à ce jour, nous nous sommes attardés aux questions d'ancienneté, d'intégration, de droits et d'obligations, en sommes, des questions qui traitent du code du travail.

J'aimerais prendre le temps de vous faire part de notre opinion sur le projet de l'employeur.

Sur le plan du position-

nement stratégique pour la distribution de la bière, le STTBL croit qu'il s'agit d'une bonne décision de l'entreprise et ce, malgré toutes les implications que le projet aura sur nos membres.

Nous avons la conviction que les économies réalisées suite à la restructuration nous aideront à faire face aux défis, sans cesse grandissants.

Il faut comprendre qu'au Québec le réseau de distribution est unique. En effet, les autres provinces canadiennes n'ont pas à desservir un réseau de distribution aussi complexe que le nôtre.

L'industrie brassicole québécoise n'est pas à l'abri des décisions qui sont prises outremer et qui peuvent avoir un impact sur le portrait global de l'entreprise.

Le prix a payé pour l'acquisition d'Anheuser-Busch a été, quant à nous, trop élevé dans le contexte économique actuel.

Nous savons tous, qu'au Québec, dirigeants, syndiqués ainsi que les centrales syndicales ont tous l'obligation de se comporter de façon responsables et ce, afin d'assurer la croissance de notre entreprise. Cette approche, nous le croyons, favorisera la consolidation et la croissance de notre organisation. Cependant cela ne veut pas dire que nous devons accepter n'importe quoi.

**Bien au contraire, la croissance ça se partage!!!!**

Yanic Beaudry  
Président du STTBL-CSN

### Dans ce numéro :

Mot du Président	1
La tournée des V.-P.	2
La tournée des V.-P.	3
Départ à la retraite Nouveau permanent	4
Sudoku	4
Tournoi de Curling Labatt.	4

**Commencer  
à penser à  
vos  
demandes**

## La tournée des V.-P.

### V.-P. Santé sécurité



#### Qu'est-ce que le droit au retour au travail?

*Le droit de réintégrer prioritairement son emploi*

Un travailleur blessé au travail, ou victime d'une maladie causée par le travail, conserve la priorité sur son emploi. Au moment de son retour au travail, si son emploi n'existe plus, il peut retourner chez son employeur dans un emploi équivalent, sans perte de salaire. Si le travailleur n'est plus capable d'occuper son emploi, à cause de dommages permanents, dus à sa blessure

ou à sa maladie, son employeur peut modifier ses tâches ou adapter son poste de travail. Si c'est impossible, il doit lui offrir le premier emploi convenable disponible.

#### *L'application de ce droit*

Le retour au travail est appliqué selon la convention collective en vigueur. S'il n'y a pas de convention collective, le comité de santé et de sécurité au travail détermine comment le retour au travail s'effectuera. S'il n'y a ni convention collective, ni comité, le travailleur et l'employeur doivent s'entendre entre eux. La CSST n'intervient qu'en dernier lieu, et sur demande du travailleur ou de l'employeur.

#### *La durée de ce droit*

Dans une entreprise de 20 travailleurs ou moins, ce droit peut être exercé pendant 1 an à partir du début de sa période d'absence. Dans une entreprise de 21 travailleurs et plus, ce droit peut être exercé pendant 2 ans. La durée de ce droit s'exerce à condition que le contrat de travail ne soit pas expiré

**Sylvain Le Riche V.-P. SST**

### V.-P. Brassage



Suite à la décision du conseil syndical du 17 janvier dernier, j'ai avisé André Gravelle que nous ne pourrions faire aucune entente qui nous permettrait de faire travailler des temporaires ou des occasionnels en période de mise-à-pied, même en absorbant des employés permanents en mise-à-pied.

Suite à la décision de la compagnie de réorganiser le système de

distribution, je tiens à assurer tous mes confrères de travail de quelques départements qu'ils soient, qu'ils auront mon appui total pour s'assurer que l'entente qui sera conclu soit juste et équitable pour tous.



**Jean-Guy Harrison**

V.  
-  
P.  
B  
ra  
ss  
a  
g  
e



**Photo d'archive ( mobilisation )**

### V.-P. Empaquetage



Il est inacceptable que depuis ma dernière audition de grief qui date du 25 juillet 2008, il me manque encore des réponses.

Les ressources humaines ne font pas leur travail, pourquoi paye-t-on la personne responsable. À mon avis, ce poste devrait être aboli, avant de couper des centres de distribution, on devrait revoir les jobs de certains cadres !

Encore une fois, le comité de main d'œuvre du mercredi ne semble pas prendre la convention collective au sérieux. Alors qu'à l'empaquetage des employés permanents sont en mise à pied durant la période plus tranquille, des temporaires ainsi que des sous-traitants (entretien ménager Roy) sont bien présents partout dans l'usine, ainsi qu'à CMM.

Si tous ceux qui participent à ce comité s'occupaient de leur propre terrain et non d'essayer de tout gérer, ça irait probablement mieux, à suivre !

Je tiens par la présente à informer les gens de l'expédition et de la livraison qu'ils bénéficieront du support des gens de l'empaquetage dans la négociation de la reorganisation de la distribution.

## La tournée des V.-P.

### V.-P. Entretien



Bonjour à tous

Le 18 Février dernier, j'ai rencontré Édith Walcott qui est responsable du garage.

Cette rencontre faisait suite à une rencontre qui s'est tenue dans les semaines précédentes ou j'avais demandé à Madame Walcott d'évaluer la possibilité de procéder à la nomination de salariés réguliers au garage.

Depuis la négociation 2003, avec le 3 pour 1, un temporaire de l'embouteillage obtient sa permanence au

bout d'environ 3 ans et demi. Certains mécaniciens du garage sont temporaires depuis 6,7 et même 8 ans.

Malgré l'ouverture dont elle a fait preuve lors de notre première rencontre, j'ai eu tôt fait de constater que son discours avait changé lors de notre deuxième rencontre. En effet lors de cette rencontre, elle nous a informée qu'elle allait respecter la lettre d'entente signée en 2007 mais qu'il n'était pas question de procéder à aucune nomination supplémentaire, faute de budget et

que le tout serait à revoir en négociation à la fin de 2009.

Je lui ai dit de se préparer car cela allait faire parti de mes demandes en vue des prochaines négociations et qu'une réponse négative n'était pas une option.

Comme mes confrères de l'exécutif, je tiens à préciser que les gens de l'entretien appuieront leurs confrères de la livraison et de l'expédition.

**Normand Lefebvre**  
**V.-P. Entretien**

### V.-P. Expédition



Bonjour à tous,

Comme vous le savez déjà l'employeur a décidé de procéder à la réorganisation de son réseau de distribution. Un comité, dont je fais parti, a été formé afin de s'assurer que les droits des employés seront respectés.

Je sais que je n'ai pas été très pré-

sent dernièrement car je suis en arrêt de travail mais soyez assuré que je serai présent à toutes les rencontres qui traiteront de ce sujet et que si je devais m'absenter, un remplaçant serait nommé.

Je travaillerai conjointement avec Michel Bourdeau et tout le comité afin de m'assurer que tous les employés seront traités de façon appro-

priée. Nous n'avons ni créée, ni souhaitée cette situation mais nous tâcherons d'en tirer profit au maximum. Je vous tiendrai informé de tous développements.

Merci

**Sylvain Moreau**  
**V.-P. Expédition**

### V.-P. Livraison



Depuis 2005, toute mes gars ont travaillé d'arrache pied pour faire comprendre à l'employeur que nous sommes une composante essentiel au bon fonctionnement de notre entreprise.

Depuis 2005, nous sommes demeuré ouvert et en négociation permanente.

Depuis 2005, tous mes gars ont amélioré l'efficacité, ont travaillé avec la

compagnie et ont rempli leur part du marché.

En 2009 Labatt concrétise un plan d'affaire pour sont réseaux de distribution en relocalisant les travailleurs entre la rive sud et la rive nord. Les ingénieurs de ce projet ont trouvé une façon d'améliorer leur efficacité. Cette efficacité ne doit pas se faire au détriment des travailleurs. J'espère que les déci-

deurs des relations de travail ne profitent pas de cette occasion pour faire maison net avec nos acquis. Mes gars doivent avoir le droit de revenir dans l'usine s'ils se font mal sur la job. Les gars de l'usine doivent continuité à avoir le droit de venir travailler avec nous.

**(suite page 4)**

# En vrac

(suite de la page 3)

Sans le lien juridique essentiel à notre usine, aucun travailleur de ces centres de distribution ne doit faire les frais de cette réorganisation.

**La compagnie se doit de maintenir nos protections.**

Ce n'est pas une question de ou s'en vas ma cotisation

syndical, c'est une question de ou je me vas si je suis plus capable d'être sur les trucks.

**SI C'EST VRAI QUE LABATT NOUS RESPECT, BEN IL ON L'OCCASION DE NOUS LE MONTRER.**

**L'EMPLOYEUR LIVRERA T-IL LA MARCHANDISE ?**

Surveillez les tableaux syndicaux

à la fin avril

Pour connaître les dates  
des tournées de département  
par quart de travail.

Pour venir rencontrer votre V.-P. de  
département, votre président ainsi  
que votre conseiller syndical.

Afin de discuter des enjeux des prochaines  
négociations

## SUDOKU

7			5	8	3			6
		6			1	4		5
	5	2			6		8	3
3			2			9	5	8
5				7	8		6	
6	4	8		1		3		
	6		8		2	5		
		3	1	5			7	2
2	1	5	6				3	

### TOURNOI DE CURLING 'LABATT' - 2009 26<sup>ÈME</sup> EDITION les 3-4-5 avril 2009

Curling de Saint-Lambert  
660, rue Oak  
Saint-Lambert, Qc  
Téléphone : 450 672-6990

Inscription au coût de 200.00 \$ par équipe incluant 3 parties/équipe assurées, souper dansant le samedi soir avec DJ sur place pour vos demandes spéciales

(souper dansant pour les conjoints au coût de 25.00\$) et plusieurs autre surprises. Prière de communiquer avec

Gaétan Beaudoin au 450 632 8094  
[marthegaetan@videotron.ca](mailto:marthegaetan@videotron.ca)  
ainsi que

Jacques Turgeon au 514 606-3733  
[turgeonjacques@videotron.ca](mailto:turgeonjacques@videotron.ca)



#### Départ à la retraite

Gilbert Demers (fév.)  
Pierre Boudreau (fév.)  
Maurice Kelly (fév.)  
Richard Côté (fév.)  
Yvon Croze (fév.)  
Gilles Gauthier (mars)  
Alcide Legault (mars)

Pierre Boisvert (mars)  
Daniel Cherrier (mars)

#### Nouveaux permanents

Les noms vous seront communiqués à la prochaine édition

#### Collaborateurs:

Comité journal:  
Claude St-Onge  
Secrétaire administrative du STTBL-  
CSN

V.P. à l'information:  
Robert Daneau  
Impression: